

Les Amis des Sentiers de Brocéliande



Tarifs et bulletin d'adhésion 2023-2024

	LICENCE IR ou FR Responsabilité Civile	LICENCE IRA ou FRA R.C. + Accidents corporels	LICENCE IMPN FMPN Multiloisirs pleine nature R.C. + Accidents corporels	Si licencié dans autre club affilié
Personne seule	IR : 37.10 € dont 26.10 € Licence/assurance	IRA : 39.25 € dont 28.25 € Licence/assurance	IMPN : 51.30 € dont 40.30 € Licence assurance	11,00 €
Famille (personnes vivant sous le même toit)	FR: 71.55 € dont 51.75 € Licence/assurance	FRA: 76.10€ dont 56.30€ Licence/assurance	FMPN : 100.20 € dont 80.40 € Licence/assurance	19.80 €
Jeunes – 26 ans	xxxxxxxxxxxxx	IRA: 25.00 € dont 14.00 € Licence/assurance	xxxxxxxxxxxxxxx	11,00 €

Pour des adhésions spéciales, compétition, pass découverte...se renseigner à asb.broceliande@gmail.com

PASSION RANDO, magazine édité par la FFRandonnée, abonnement annuel : 10 € pour 4 Nos

RULLETIN	D'ADHESION	2023-2024
		4043-4047

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024
Je soussigné(e), NOM
Date de naissance
Adresse e-mail
« LES AMIS DES SENTIERS DE BROCELIANDE » fédérée sous le n° 01289
► Soit : j'opte pour une licence avec l'assurance suivante (entourer votre choix) :
1- Responsabilité Civile simple : IR ou FR, 3- Multi loisirs pleine nature : IMPN ou FMPN. 2- R.C. + Accidents corporels : IRA ou FRA
► Soit : je suis déjà licencié(e) Avec assurance dans un autre club, dans ce cas, je joins une copie de ma licence et j'indique les renseignements suivants : Nom du club N° Affiliation à la FFRandonnée :
Dans tous les cas, pour les familles : indiquer nom, prénom et <u>date de naissance</u> de chaque bénéficiaire :
V □ Je souscris à l'abonnement <i>Passion Rando magazine</i> , tarif licencié de 10 € pour 4 N ^{os} par an, (<u>cocher la case</u>) et j'ajoute ce montant à mon règlement d'adhésion. (Tarif pour les non licenciés : 16,90 €)
J'ai noté que la loi n° 86-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations appartenant à une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé des formules d'assurances facultatives pour couvrir mes propres accidents corporels. Un formulaire précisant les formalités à accomplir en cas d'accident et les garanties des assurances proposées est disponible sur le site de l'association. Selon la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, puis les règles en avril 2023 pour la FFRandonnée: - lors de ma 1ère adhésion ou après une interruption de deux saisons sportives, je fournis obligatoirement un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre. - lors du renouvellement annuel de la licence, je fournis une attestation de réponse au questionnaire de santé. Je donne mon accord pour un traitement par fichier automatisé des données correspondant à ma qualité de membre en application de la délibération N° 81-89 du 21/07/1981 de la CNIL et de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 06/01/1978. Je m'engage à fournir des coordonnées complètes et valables lors de mon inscription et à signaler au bureau tout changement en cours d'année. □ J'accepte de transmettre mon adresse courriel à la FFRandonnée (cocher la case) Fait à :
Signature, preceded de la memoni « lu et approuve »